



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupeement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHALLENGE 120 CM - 2026

Le challenge a pour objectif de récompenser les paires cavaliers/cheval qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des **épreuves 120 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours C3 repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation :

- Le challenge est ouvert à tout cavalier d'une **licence 03, 08 ou 16**, de choix **GEPL ou ORV**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant **toute monture immatriculée** à la FRBSE.
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Une même paire cavalier/monture peut être reprise dans 2 challenges C3 de hauteurs joutantes. Un même cavalier peut participer à 3 challenges différents de hauteurs joutantes.
- La paire cavalier/monture doit participer à **minimum 8 épreuves** 120 cm C3.
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge si elle participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 140 cm (hors épreuves d'âge (juniors et young riders))

Epreuves :

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

Répartition des points :

- Les points sont attribués au cavalier (de la façon suivante : **1^{er} =100, 2^{ème}= 95, 3^{ème}= 91, 4^{ème}=88, 5^{ème}=86, 6^{ème}=85, 7^{ème}=84 ... 95^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0**)
- **Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 10 meilleures épreuves du cavalier. Au-delà de 10 épreuves, le cavalier recevra 1 point de participation par épreuve.**
- La paire cavalier/monture ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- **Remarque :** en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 10 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Prix :

- La liste des gains remis en cours de saison est publiée annuellement sur le site du GEPL – rubrique « Discipline – L'obstacle - Tarifs »
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers cavaliers classés du challenge sont récompensés.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège